

## EXPRESSION DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

### LES URNES PARLENT, LA JUSTICE VALIDE. EN AVANT SAINT-BRICE !

Huit mois après les élections municipales, le 4 mars, la justice a confirmé et entériné le choix des habitants. Le tribunal administratif a rejeté la totalité des accusations inscrites au recours déposé par un groupe d'opposition, sur une base juridique. Preuve que dans un État de droit, les élucubrations ne font pas des preuves.

Le résultat des élections est donc confirmé, sans aucune ambiguïté. Nous remercions à nouveau les habitants de leur confiance, elle nous oblige chaque jour.

### Les Saint-Briciens ont voté.

#### Les urnes ont parlé.

#### La démocratie locale est respectée.

Notre travail peut donc se poursuivre. Ou plutôt, se construire, face au manque crucial de projets lancés par la Ville depuis des années. Notre commune a trop longtemps fait du surplace et vous connaissez la formule, qui n'avance pas finit par reculer. D'ailleurs, il est toujours étonnant de découvrir qu'après six années aux responsabilités mais sans réalisation majeure, certains anciens élus clament leur envie de participer à la nouvelle dynamique insufflée.

Un peu facile, mais il n'est jamais trop tard, direz-vous. Préférons toutefois les actes concrets aux vaines paroles, c'est le souhait des Saint-Briciens.

#### Le cap est clair, les projets précis

Ainsi, parallèlement à une mobilisation de tous les instants pour faire reculer la Covid et développer la vaccination, notre équipe a mené un état des lieux complet de votre collectivité. Nous avons préparé les dossiers pour l'année 2021, avec vos attentes en tête. Un travail de fond, entre analyse et prospective, qui se traduit par un rapport d'orientations budgétaires construit autour de cinq grands objectifs, avec des actions précises qui, dès 2021, offriront plus de sécurité, plus de propreté et plus d'embellissement (de la voirie aux espaces verts).

La Ville engage l'augmentation tant attendue des investissements (25 M€ d'ici 2026 dont 5,3 M€ dès 2021), avec une gestion très rigoureuse. Ils permettront de renforcer et moderniser des équipements culturels, éducatifs comme sportifs. Ils visent enfin à penser la ville de demain, avec des lieux créateurs de vie, de dynamisme et source d'attractivité.

Notre cap et nos projets pour Saint-Brice sont clairs, réalistes et ambitieux.

**Nicolas Leleux**  
et la majorité municipale  
(Ensemble pour Saint-Brice)

## EXPRESSION DES CONSEILLERS N'APPARTENANT PAS À LA MAJORITÉ MUNICIPALE

(Article L2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales qui limite le contenu du bulletin à la diffusion d'informations « sur les réalisations et la gestion du conseil municipal... »).

### L'HONNÊTÉTÉ NE PAIE PAS !

Le second tour des élections municipales en juin 2020 a été singulier, du fait des trois mois qui l'ont séparé du premier tour et a été marqué par un fort taux d'abstention, en raison de la peur du virus.

Pour mener à bien cette campagne « pas comme les autres », un addendum au memento des candidats a complété le guide des élections municipales en rappelant les précautions sanitaires à respecter par l'ensemble des candidats et leurs équipes.

À côté de ces mesures sanitaires, il est évident que chacun se devait de respecter le guide électoral.

Ayant relevé un certain nombre d'irrégularités tant au guide électoral qu'à son addendum, nous avons déposé un recours auprès du tribunal administratif de Pontoise.

Ce recours rappelait par exemple, l'organisation par l'un des groupes, de manifestations sans aucun respect des règles de distanciation et du port du masque, porte à porte dans le mépris des règles sanitaires, pression téléphonique dénoncée par des électeurs sur les réseaux sociaux, pressions aux abords des bureaux de vote, soutien sur les mêmes réseaux sociaux le jour du vote par une colistière siégeant aujourd'hui au conseil municipal, accusations portant atteinte au financement de notre campagne, caricatures diffamatoires, profession de foi mensongère de M. LELEUX.

La liste est longue !

Toutes ces actions relèvent beaucoup d'irrégularités au guide électoral et son addendum.

Pourtant, le juge administratif n'a retenu aucun de ces griefs, au prétexte qu'ils n'enfreignent pas le code électoral et le recours a été rejeté.

Nous sommes très déçus pour vous de cette décision mais sachez, chères électrices et chers électeurs, que dans les cinq ans à venir, nous resterons à vos côtés et espérons qu'ils géreront rigoureusement notre ville.

Nous veillerons ainsi à la bonne utilisation des fonds publics, à la qualité des services rendus à la population et au respect de bonnes conditions de travail des agents communaux. Nous restons à votre disposition et surtout, prenez soin de vous.

**Jean-Pierre Yalcin, Marie-Hélène Fromain, Michel Taillez, Marie-Line Marchand, Pierre Lapert, Amandine Prevot (Groupe Tous Unis pour une Nouvelle Énergie à Saint-Brice)**

### QUOI DE NEUF À SAINT-BRICE ?

Doit-on, au nom de « politiquement correct » et de la « Co-construction », thème cher si l'on en croit à nos édiles, se satisfaire du peu depuis l'arrivée à la tête de la ville de la nouvelle majorité ?

La « Co-construction » devenant l'alibi d'une majorité qui navigue à vue, le « faire-valoir » de cette « belle » idée qui a jailli lors des élections municipales : la démocratie participative laissant croire que les Saint-Briciens seraient devenus les acteurs d'un projet municipal dont on ne cerne toujours pas les contours et pas davantage le contenu.

Les habitants que nous rencontrons, s'impatientent, s'interrogent et répondent que finalement rien ne change à Saint-Brice. Après le temps d'adaptation des nouveaux élus pas encore rompus à la gestion municipale, la prise en mains des dossiers se fait attendre pour projeter l'avenir, assurer le développement harmonieux et équilibré du territoire, protéger et défendre les intérêts de la ville à la communauté d'agglomération Plaine Vallée.

Enfin, nous connaissons la décision du tribunal administratif qui, dans son délibéré du 4/03/2021, a rejeté en totalité le recours de M. Yalcin, candidat et tête de liste. La nouvelle majorité est à présent totalement libérée de cette épée de Damoclès et des éventuelles conséquences qu'une annulation des opérations électorales aurait pu avoir sur le fonctionnement et la gestion de la commune.

D'autres échéances électorales attendent les Saint-Briciens les 13 et 20 juin prochains. Nul n'était donc besoin d'en rajouter, les urnes ont parlé le 28 juin et les électeurs ont voté, c'est incontestable.

**Marc Guyot, Gabriela Rascao, Pierre Baudin (Groupe Saint-Brice Unie)**

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX SUR LE SITE INTERNET

